



Rompre un contrat de vente

Par **djay**, le **21/06/2010** à **15:06**

Bonjour,

J'ai souscrit à un programme immobilier de défiscalisation à la Réunion, sous la loi Girardin. Le problème (somme toute classique) est dû au retard de livraison (plus d'un an) et donc au bon déroulement général de ma situation :

prêt bancaire, avis d'imposition, loyers bientôt prélevés, assurances...!!! Puis-je casser la vente, le prêt, en restant dans mes droits et sans déboursier de frais supplémentaire étant donné que je n'y suis pour rien ?

Merci pour vos lumières.